

Motion des représentants des personnels d'enseignement et d'éducation,

Nous tenons à exprimer notre soutien aux trois collègues de François Mauriac contre lesquels la rectrice a engagé une procédure disciplinaire suite à la mobilisation contre la réforme des retraites ainsi que contre la réforme des lycées et ses E3C. Cette procédure arrive 9 mois après les faits.

Après les sanctions arbitraires prononcées par la Rectrice de Poitiers contre quatre enseignants de Melle, c'est au tour de la Rectrice de l'académie de Bordeaux de s'en prendre aux personnels qui participent aux mouvements sociaux.

La procédure est choquante à plusieurs égards, une lettre les menaçant de sanction, leur a été adressée à eux, ainsi qu'à 6 autres collègues de l'académie la veille des vacances de printemps sans clairement leur dire ce qui leur était reproché, ce qui montre le manque de transparence. Puis maintenant cette procédure, qui montre que la seule réponse apportée à ceux qui osent porter des revendications, est répressive alors que tout concourt à dégrader les conditions de travail.

Au lieu d'entendre les collègues qui depuis longtemps dénoncent la réforme du lycée et au lieu de créer tous les postes nécessaires pour renforcer les équipes, la Rectrice préfère mener une politique visant, par le biais d'une procédure disciplinaire, à instiller la peur dans les esprits.

Une collègue du premier degré devait être convoquée, le 1er décembre, au tribunal de Béziers pour avoir distribuer des tracts lors d'une manifestation des gilets jaunes contre la loi de l'école de la confiance, et pour avoir le visage masqué puisqu'elle avait un bâillon pour symboliser l'article 1 de cette même loi. Nous venons d'apprendre que face à la mobilisation le procureur de la République a abandonné les poursuites et elle a eu un simple rappel à l'ordre.

Nous demandons l'arrêt des procédures à l'encontre de nos collègues de Mauriac de Bordeaux comme ailleurs et la levée les sanctions des quatre de Melle.

Les droits de revendiquer, de se réunir et de manifester ne sont pas négociables. Notre institution prétend défendre la liberté d'expression, alors que la « loi pour une école de la confiance » vise à museler celle des personnels. Elle prétend défendre la laïcité, tout en renforçant les financements de l'enseignement privé.

Elle prétend être à nos côtés, alors que l'hommage à notre collègue Samuel Paty a été odieusement réduit au strict minimum au dernier moment, l'avant veille de la rentrée des classes, dans de nombreux établissements.

Elle prétend être à nos côtés alors que Christine Renon, professeur des écoles épuisée par la surcharge de travail et l'absence de soutien de sa hiérarchie, n'a pas eu droit aux « honneurs de la République » quand elle a mis fin à ses jours.

L'Éducation n'a pas besoin de grands discours et de larmes de crocodile quand un collègue est assassiné atrocement juste parce qu'il faisait son métier.

L'éducation a besoin de moyens à la hauteur de sa mission de service public, de l'arrêt des suppressions de postes et du démantèlement de l'Éducation prioritaire, d'un plan

d'investissement d'urgence, d'embauches massives de personnels de toutes catégories (d'enseignement, de vie scolaire, d'AESH, d'entretien, de médecine scolaire et de prévention, d'administration et d'assistance sociale, etc.), et que ces personnels soient respectés, soutenus et protégés pour pouvoir exercer leurs métiers dans des conditions de travail sûres et sereines.

Attachés à la liberté d'expression, nous revendiquons le droit de contester les réformes en cours : la réforme des retraites, la réforme des lycées, la réforme du Baccalauréat, la réforme Parcoursup, la loi dite « école de la confiance », car nous considérons qu'en le faisant nous défendons la qualité du service public de l'Education Nationale.

Les personnels non syndiqués, syndiqués au SNFOLC et syndiqués au SNEP-FSU